RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

PROCES - VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire,

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, M. RITTER Fabrice, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. SCHEUER Marc,

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: Mme BARTHEL HAGER à Mme CABIROL, Mme BUFF à M. WEBER,

Avant de passer à l'ordre du jour:

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
 Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme Patricia TRITSCHLER

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3O AVRIL2025**
 Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**
 - Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 93/3, section 7, 42a Route de Walbourg Renonciation à la préemption de la parcelle 22, section 4, 17 Rue de Gunstett Renonciation à la préemption de la parcelle 140, section 5, 36 Route de Walbourg Renonciation à la préemption des parcelle 3, 4 et 5 section 4, 29 Rue de Gunstett	15 mai 2025 20 mai 2025 2 juin 2025 2 juin 2025

	Renonciation à la préemption de la parcelle (2)/2, section 4, Rue de l'Etang Renonciation à la préemption de la parcelle 20/1, section 3, Habermatt	2 juin 2025 3 juin 2025
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal n'étant pas joint à la délibération du 27 février 2025, le Conseil Municipal approuve la nouvelle délibération, identique à la précédente, accompagnée du tableau annexe (aucune autre indemnité en dehors du maire et de l'adjoint).

DELAISSEMENT D'UN EMPLACEMENT RESERVE

Madame le Maire rappelle que la parcelle 188, section 5 est classée en emplacement réservé en vue de la réalisation d'un accès à un éventuel lotissement. Ce projet ayant été abandonné, le Conseil Municipal renonce à l'acquisition de la parcelle pour permettre un projet de construction incluant la parcelle.

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN POUR LA PROCHAINE MANDATURE

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'accord local fixant la composition du conseil communautaire issu des élections municipales de 2026. Cette composition serait identique à la composition actuelle.

MISE EN PLACE DE BANCS

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de 3 bancs surélevés à destination d'un public senior le long du cheminement piétonnier et de l'aire de jeux. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de 50 % du montant HT de la Région Grand Est au titre du coup de pouce rural.

AMENAGEMENT D'ABRI

Le Conseil Municipal approuve l'aménagent d'un abri pour la citerne à eau et divers matériels à côté de l'atelier municipal. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de 50 % du montant HT de la Région Grand Est au titre du coup de pouce rural.

Le Conseil Municipal autorise également Madame le Maire à déposer la déclaration préalable pour la réalisation de ce projet, ainsi que pour le ravalement de façade de la mairie et de la Maison des Associations.

DEMANDE DE SUBVENTION: ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 52 € à l'Association des Œuvres Scolaires de WISSEMBOURG au titre de la participation annuelle pour l'année 2025.

DIVERS

➢ **Permis de construire DUTSCHER**

La Commune, conseillée par son avocat, n'a pas donné suite aux recours gracieux déposés à l'encontre du permis de construire accordé à Monsieur DUTSCHER. Les courriers de rejet ont été notifiés aux requérants.

➢ **Ecole**

La Région Grand Est va supprimer la prise en charge du transport lors de la méridienne, à midi et 14 heures. Afin de maintenir ce transport et la desserte du périscolaire, les frais devraient être pris en charge par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

➢ **Informations diverses**

⇒ *Arbre de vie :* un " arbre de vie " sera mis en place prochainement. Des plaquettes avec les noms des enfant nés depuis 2017 y seront apposés.

⇒ *Travaux d'électrification:* des travaux de raccordement au réseau électrique ont été réalisés dans la Rue de l'Eglise (nouvelles construction) et la Rue de Gunstett (panneaux solaires).

Fin de la réunion : 20 H 15

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

MAIRIE DE BIBLISHEIM 67360